

Personne âgée à charge : la Vivaldi veut resserrer les conditions de l'avantage fiscal

■ La personne accueillie devra être plus âgée si le ménage veut prétendre à l'exonération fiscale.

Un "projet de loi portant des dispositions sur la fiscalité familiale" sera débattu, ce mercredi, à la Chambre. Porté par le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem (CD&V), il prévoit notamment de resserrer les conditions d'accès à l'avantage fiscal bénéficiant aux ménages qui hébergent une personne âgée dépendante sous leur toit.

Le fait d'avoir un senior à sa charge permet de relever la quotité exemptée d'impôts, la partie des revenus qui n'est pas taxée. Pour une seule personne âgée à charge, le montant de base de cette exonération supplémentaire est de 1 740 euros, indexé à 3 220 euros lors de l'exercice d'imposition 2020.

Fin de l'année dernière, la Vivaldi avait ajouté une nouvelle condition pour prétendre à cet avantage fiscal. En plus d'avoir atteint l'âge de 65 ans, la personne accueillie doit "être dans une situation de dépendance". Ce resserré des conditions est allé de pair avec un relèvement de l'exonération fiscale: le montant de base est passé de 1 740 à 2 610 euros (à indexer).

La Vivaldi entend aujourd'hui remonter

l'âge minimum de la personne hébergée permettant de prétendre à cet avantage fiscal: à 66 ans en 2025, et à 67 ans en 2030.

Du côté de l'opposition, ce nouveau resserré fait bondir Vanessa Matz (CDH). *"Le but de cet avantage fiscal est d'inciter les familles à accueillir chez elles une personne âgée en perte d'autonomie, explique-t-elle. Or, la perte d'autonomie n'a rien à voir avec l'âge légal de la pension. Je ne vois donc pas pourquoi on fait un lien entre les deux. Une statistique européenne montre que le taux de dépendance chez les 55-64 ans est de 8,7 %, alors qu'il est de 10,6 % chez les 65-74 ans. La différence n'est pas significative et cette limite d'âge ne semble donc pas justifiée."*

"Injuste"

Selon la députée, cette mesure est "injuste" et ne constitue pas "un bon signal politique". *"Il manque de places en maisons de repos et cela coûte de toute façon très cher, déclare-t-elle. L'objectif du gouvernement devrait être d'inciter les familles à accueillir les personnes âgées chez elles. Cela permet l'entraide, un lien social... Je ne comprends vraiment pas le sens de cette mesure qui devrait faire économiser des clopinettes à l'État."* Le cabinet Van Peteghem répond, lui, que ce changement est la "conséquence logique" de la décision du gouvernement précédent de remonter l'âge de la pension à 67 ans.

L.Lam.